

ALSACE



AGIR AU CŒUR
DE VOS VIES



BOURSES D'aide à la CRÉATION DE SPECTACLES VIVANTS

APPEL À PROJETS 2018

BOURSES D'aide à La CRÉATION DE SPECTACLES VIVANTS

Vous êtes les acteurs culturels qui font vivre et animent nos territoires au quotidien, c'est grâce à votre talent et à votre créativité que les Bas-Rhinois peuvent chaque jour profiter de spectacles de qualité. **Sensible à la vivacité de la création artistique, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de poursuivre son soutien à la création au travers de bourses pour deux compagnies professionnelles.** Ce dispositif a pour objectif de **soutenir la création de spectacles vivants dans le département**, de compléter et d'appuyer la programmation du Vaisseau dans ce domaine. C'est pourquoi j'espère que vous serez nombreux à répondre à cet appel à projets pour valoriser la richesse culturelle de notre département.

Philippe MEYER

Vice-Président du Conseil Départemental
en charge de la politique culturelle

Le Vaisseau (www.levaisseau.com) s'adresse à un public d'enfants de 3 à 15 ans. Sa vocation principale est le développement de la curiosité aux sciences et aux techniques par une approche ludique et pédagogique.

- > **La première bourse est attribuée à la création d'un spectacle jeune public à caractère scientifique.**
- > **La seconde bourse est attribuée à la création d'un spectacle bilingue jeune public français-allemand.**

La date limite de réception des dossiers de candidature complets
est fixée au **18 MAI 2018.**

1/ SPECTACLE JEUNE PUBLIC À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE

BOURSE À L'INTENTION D'UNE COMPAGNIE PROFESSIONNELLE AYANT SON SIÈGE SOCIAL DANS LE BAS-RHIN

Le spectacle devra traiter d'un sujet libre en lien avec les sciences, dont la véracité du propos sera garantie par un scientifique accompagnant le travail de création.

Le spectacle doit répondre aux modalités suivantes :

- > Public cible : **public familial**, accessible à partir de 6 ans
- > Durée du spectacle : **entre 45 minutes et une heure**
- > Traitement : le spectacle intégrera une **approche pédagogique ludique** du sujet choisi incluant si possible une interaction avec le public
- > Spectacle avec **maximum deux comédiens**
- > Temps de montage n'excédant pas 1h30
- > Démontage quotidien en 30 minutes maximum
- > Le spectacle doit être autonome et adaptable aux contraintes de salles non équipées et/ou en extérieur.
- > Lors des représentations au Vaisseau, il doit prendre en compte **les contraintes techniques de l'auditorium**, salle dans laquelle il sera joué (voir annexe du dossier de candidature).
- > La régie sera assurée par la compagnie de théâtre et non par le Vaisseau.

Étapes de création :

Le Vaisseau se donne le droit de regard sur le fond et non pas sur la forme.

Le Vaisseau accueillera une étape de création ouverte à un public spécifique (ateliers théâtre enfants/adolescents, réseau ACMISA...) en amont des représentations, pour intégrer le spectateur dans le processus créatif. Des diffuseurs seront invités à cette première étape publique.

Représentations et diffusion du spectacle :

Ce spectacle sera présenté au minimum **douze fois au Vaisseau**.

L'exclusivité des premières représentations est réservée au Vaisseau.

Ce spectacle à caractère scientifique sera programmé pendant le **mois de juillet 2019**.

2/ SPECTACLE JEUNE PUBLIC BILINGUE (FRANCO-ALLEMAND)

BOURSE À L'INTENTION D'UNE COMPAGNIE PROFESSIONNELLE
DONT LE SIÈGE SOCIAL SE TROUVE DANS LE BASSIN RHÉNAN

- Le thème du spectacle est laissé libre.
- Le spectacle doit être bilingue, compréhensible aussi bien par le public français que le public allemand. Il ne s'agit pas de proposer une simple traduction, mais de construire un réel dialogue vivant à partir des 2 langues..

Le spectacle devra répondre aux modalités suivantes :

- > Public cible : **public familial**, accessible à partir de 6 ans
- > Durée du spectacle : **entre 45 minutes et une heure**
- > Traitement : le spectacle intégrera une **approche pédagogique ludique** du sujet choisi incluant si possible une interaction avec le public
- > Spectacle avec **deux comédiens maîtrisant chacun la langue dans laquelle ils jouent**
- > Temps de montage n'excédant pas 1h30
- > Démontage quotidien en 30 minutes maximum
- > Le spectacle doit être autonome et adaptable aux contraintes de salles non équipées et/ou en extérieur.
- > Lors des représentations au Vaisseau, il doit prendre en compte **les contraintes techniques de l'auditorium**, salle dans laquelle il sera joué (voir annexe du dossier de candidature).
- > La régie sera assurée par la compagnie de théâtre et non par le Vaisseau.

Représentations et diffusion du spectacle :

Ce spectacle sera présenté au minimum **douze fois au Vaisseau pendant le mois d'août 2019**.
L'exclusivité des premières représentations est réservée au Vaisseau.

3/ MODALITÉS

→ FINANCIÈRES

Le montant de la bourse à la création du spectacle scientifique et du spectacle bilingue franco-allemand est de **10000 € chacun**.

Le Vaisseau achètera les spectacles à hauteur maximum de 700 € TTC la représentation (À noter qu'aucun autres dédommagements ne seront pris en charge excepté le catering les jours de représentation).

→ PRATIQUES

Les compagnies retenues devront mentionner et mettre en avant sur l'ensemble des supports de communication du spectacle le soutien à la création du Conseil Départemental du Bas-Rhin sous la forme **d'un pictogramme spécifique qui sera fourni par la Direction de la Communication du Conseil Départemental du Bas-Rhin**.

4/ DOSSIERS DE CANDIDATURE

→ LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- > **Dossier de candidature complété à télécharger sur :** www.bas-rhin.fr
- > **Note d'intention artistique détaillée :** message/propos, traitement du sujet, intentions sonores, intentions scénographiques, approche scientifique (pour le spectacle jeune public à caractère scientifique) forme, durée, aménagement, équipe artistique et scientifique le cas échéant, partenaires...)
- > **Fiche technique**
- > **Budget prévisionnel** de création
- > **Prix de vente** envisagé
- > Présentation de la compagnie
- > Obligations légales

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : 18 mai 2018

5/ PROCÉDURE DE SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La sélection des dossiers de candidature complets sera réalisée mi-juin 2018, par des élus du Conseil Départemental, des représentants de l'Etat, du Rectorat, des services du Département et des représentants du secteur culturel.

Pour tout renseignement administratif et l'envoi du dossier :

subventions.culture@bas-rhin.fr / Tél. : **03 88 76 67 01**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

MISSION CULTURE ET TOURISME

SECTEUR DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

BOURSE À LA CRÉATION

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
PLACE DU QUARTIER BLANC
67964 STRASBOURG Cedex 9

INFO+

ALSACE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : **03 88 76 67 67** / Fax : **03 88 76 67 97**

www.bas-rhin.fr

→ **MISSION CULTURE ET TOURISME**
Secteur Développement Culturel et Touristique
Tél. : 03 88 76 67 01